L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 15 AOUT 1888.

OFFICIEL.

Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Session Régulière de 1888.

No 103.] LOI

Autorisant la State National Bank, autrefois agent fiscal, à transférer certains bons, etc., en sa possession, au trésorier de l'Etat, qui les gardera sujets à la réquisition du Bureau de Liquidation pour remboursement ou dépôt.

Attendu que, en vertu des dispositions de la loi No 58, approuvée le 12 mars 1887, il était du devoir de l'agent fiscal de recevoir, de détenir et de garder en sa possession tous les bons destinés au remboursement de la dette d'Etat, conformément à la loi No 3 de 1874, et de ne les livrer à personne excepté d'après l'ordre écrit du Bureau de Liquidation, et seulement dans un but de remboursement; et,

Attendu que les bons préparés en vertu des dispositions de ladite loi No 3, approuvée le 24 janvier 1874, sont encore à la State National Bank, ancien agent fiscal,—

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la dite banque est autorisée et elle y est requise par le présent à transférer les dits bons au trésorier de l'Etat pour être détenus par ce fonctionnaire sujets à la réquisition et au contrôle du Bureau de Liquidation pour remboursement ou dépôt. Il est bien entendu que si un agent fiscal est choisi par le Bureau de Liquidation, les dits bons seront déposés entre les mains du dit agent fiscal, pour la durée de son terme, aux conditions prescrites par la loi 58, approuvée le 12 mars 1877. Dans le cas où il ne sera pas nommé d'agent fiscal, et ou celui ci n'aura ni la garde ni la responsabilité établies par la loi 58 de 1877, le Bureau de Liquidation désignera une banque où les dits bons pourront être déposés pour y être en sûreté.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.
JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No 104.] LOI

Pour autoriser le Registre du Bureau des terres publiques de l'Etat, quand de doubles entrées (achats) de terres ont été faites, à canceller l'entrée non exacte et à émettre pour cette entrée un warrant applicable à d'autres terres de l'Etat et de la même classe.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que le Register du bureau des terres publiques de l'Etat, quand il ressort des archives de son bureau ou d'autres preuves qui lui sont fournies, que de doubles entrées (achats) de terres ont été faites par des compétiteurs, c'est-à-dire que l'Etat a vendu, et reçu en paiement deux fois le prix pour la même terre, ou a livré une patente pour des terres pour lesquelles le gouvernement des Etats-Unis a déjà émis des patentes fédérales, et auxquelles le concessionnaire des Etats-Unis a un droit légitime et primant celui de l'Etat de la Louisiane, est autorisé à canceller la dernière entrée (achat) faite, pourvu que cette entrée ait été faite par erreur ou autrement, et pourvu aussi que la première entrée soit déclarée valide.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que, après la cancellation de cette entrée illégale ou erronée, le Register est en outre autorisé à livrer un warrant à la partie (ou à ses héritiers et représentants légaux) dont l'entrée a été déclarée cancellée, pour le montant intégral que l'Etat a reçu pour ladite entrée (achat) ainsi invalidée.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que le warrant émis en vertu de la section 2 des dispositions de cette loi peut être fait livrable en vertu de tes règlements qu'il sera possible au dit Register prescrire, et sera applicable à la même classe de terre qu'avait choisie la partie en faveur de laquelle ledit warrant est émis.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Que le register, avant de décréter une entrée cancellée, exigera de la personne se prévalant des dispositions de cette loi, une formule de reçu pour les sommes qui la portent à solliciter la cancellation.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi incompatible avec la présente est et demeure rappelée, et que la présente loi aura tout son effet dès qu'elle aura été votée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.
JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 105.] LOI

Enjoignant aux entrepreneurs ordinaires de transport de transporter promptement et confortablement sur un point indiqué toutes les troupes de l'Etat, avec leurs équipements et subsistances; fixant le prix pour ce transport et une pénalité pour la violation de la présente loi.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que tous les entrepreneurs ordinaires de transport de cet Etat, sont requis de transporter par tous les trains réguliers de chemin de fer et par steamers, promptement et confortablement, dans des voitures, wagons ou bateaux, à un taux qui n'excédera pas un sou par mille pour chaque homme, pour aller et autant pour le retour, toutes les troupes d'Etat avec leurs armes, équipements et subsistances, toutes les fois que le gouverneur ordonnera un mouvement de troupes dans l'Etat pour aider les autorités civiles à supprimer des troubles et à maintenir la suprématie de la loi ou pour tout autre objet, ou quand il les enverra dans les camps d'instruction.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que les entrepreneurs ordinaires de transport de cet Etat dont les chefs négligeront volontairement et sans cause suffisante ou refuseront de fournir aux troupes les moyens de transport, après avoir reçu une copie officielle de l'ordre du Gouverneur pour la mobilisation faite dans le but indiqué par la section 1re de cette loi, seront passible d'une amende de $10 au moins et de $20 au plus par homme et par jour, tant que durera ce refus ou cette négligence, recouvrable devant toute cour de juridiction compétente ou l'affaire sera portée au nom de l'Etat par l'avocat général ou un avocat de district quelconque.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que l'adjudant-général est autorisé à émettre son warrant sur l'allocation faite aux milices pour le transport des troupes, en vertu de cette loi.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.
JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 106.] LOI

Pour abroger la loi No 23 de la session régulière de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane pour l'année 1880, approuvée le 8 mars 1880, intitulée "Loi autorisant le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane à employer des avocats pour faire reconnaître les droits de l'Etat aux terres données à celui-ci par le gouvernement fédéral, ou pour recouvrer la valeur des dites terres en argent ou en scrip," et pour abroger le contrat conclu en conséquence le 20 mars 1880.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la loi No 23 de la session régulière de l'Assemblée Générale de 1880, approuvée le 8 mars 1880 et intitulée "Loi pour autoriser le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane à employer des avocats pour faire reconnaître les droits de l'Etat aux terres données à celui-ci par le gouvernement fédéral, ou pour recouvrer la valeur des dites terres en argent ou en scrip," est et demeure rappelée.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que la convention conclue entre Louis A. Wiltz, gouverneur de l'Etat, et John McEnery, le 20 mars 1880, en vertu de la dite loi No 23, est expirée et abrogée.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que cette loi n'aura d'effet qu'à partir du 1er janvier 1889.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.
JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 107] LOI

Autorisant les jurys de police de cet Etat à diviser leurs paroisses respectives en districts de drainage; pourvoyant à la nomination de commissaires pour surveiller les dits districts, et indiquant leurs devoirs; prélevant des fonds par taxe spéciale sur les terres des dits districts, et déterminant la manière dont la dite taxe sera perçue.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les jurys de police de l'Etat de la Louisiane sont autorisés à diviser leurs paroisses respectives en autant de districts qu'ils le jugeront nécessaire ou avantageux pour leurs paroisses respectives, dans le but de drainer plus rapidement les terres des dites paroisses. Ces districts seront désignés sous le nom de "Districts de drainage."

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que pour chaque district il n'y aura pas moins de trois commissaires que nommera le jury de police, lesquels devront être domiciliés dans le district pour lequel ils sont élus et dans lequel ils devront également posséder des terres. Les dits commissaires exerceront leur mandat tant que le jury de police le jugera convenable.

Sec. 3.—Les dits commissaires devront faire ouvrir et nettoyer tous les conduits naturels de drainage dans leurs districts respectifs. Ils ont plein pouvoir pour conclure dans ce but des marchés, pour accepter ou approuver des contrats avec ceux qui les proposeront, pour creuser et ouvrir de nouvelles voies d'écoulement, quand cela sera nécessaire. Il est bien entendu que quand, de l'avis des dits commissaires, il sera nécessaire de creuser et d'ouvrir de nouvelles voies d'écoulement, le projet sera soumis aux propriétaires fonciers du dit district, lesquels décideront si le travail doit s'exécuter, indiqueront le lieu où il doit s'opérer, ainsi que la manière de l'accomplir. L'opinion de la majorité des dits propriétaires fonciers prévaudra toujours; ils se prononceront dans un sens quelconque par la voie du scrutin ou par voie de pétition signée.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Que lorsque les parties avec lesquelles les commissaires de district ont conclu un contrat ou en auront rempli toutes les obligations, ces commissaires leur livreront un certificat écrit attestant leur approbation et déclarant que les conditions du contrat ont été remplies, et en outre que le montant réclamé par les dites parties est correct. Ce certificat d'approbation sera présenté au président du jury de police, qui livrera un warrant pour la somme due, laquelle sera prise des fonds affectés à cet effet.

Sec. 5.—Afin de recueillir les fonds nécessaires à la mise à exécution des dispositions de cette loi, il pourra être prélevé une taxe sur toutes les propriétés assessées dans chaque district n'excédant pas 15 mills à la piastre, et afin de prélever ladite taxe les commissaires de chaque district soumettront au vote des propriétaires de terres de leurs districts respectifs, une fois par an au plus, la taxe à prélever dans chaque district. Si deux tiers de tous les dits propriétaires, en nombre et en valeur, sont en faveur de l'impôt, la taxe sera perçue comme toutes les autres taxes et placée au crédit du dit district pour être affectée au but indiqué par la présente loi.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que les commissaires nommés en vertu de cette loi ne recevront pas de rémunération; mais les frais qu'ils pourront encourir dans l'accomplissement de leurs devoirs leur seront remboursés.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.
JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GEBELIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No 108. LOI

Etablissant comme un délit le fait de monter à cheval, de conduire une voiture, ou de transporter des colis sur les levées publiques de cet Etat; prescrivant des pénalités pour ledit délit; rappelant toutes lois ou parties de loi contraires à la présente, et pour assurer à celle-ci tout son effet dès qu'elle aura été promulguée.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que toute personne montant à cheval, conduisant une voiture ou transportant en charrette des colis sur une levée publique de cet Etat, sera censée avoir commis un délit, et si elle est reconnue coupable devant une cour quelconque de juridiction compétente, elle sera passible d'un emprisonnement, sans travaux forcés, de 30 jours au plus ou d'une amende de $50 au plus, ou des deux pénalités à la fois, au gré de la cour. Il est bien entendu que cette loi ne s'applique pas aux fonctionnaires ou aux employés d'un district de levée ou d'une paroisse dans l'accomplissement de leurs devoirs en inspectant, surveillant et réparant les dites levées.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire aux dispositions de la présente est et demeure rappelée; cette loi aura tout son effet dès qu'elle aura été promulguée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.
JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 12 juillet 1888,
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original,
JOS. GEBELIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Russie.

Nous lisons, dans la *Gazette de France*, du 29 juillet:

Un grand événement politico-religieux passionne en ce moment toute la Russie. Il s'agit du neuf centième anniversaire de l'introduction du Christianisme en Russie. Cette fête, qui réunit à Kief les représentants de tous les Slaves, est célébrée à l'étranger partout où la Russie possède des représentants.

A Paris, hier matin, l'office solennel a été chanté selon le rite grec par M. l'archiprêtre Tachaloff, le prêtre Wassilieff et le diacre Tesselsky.

M. Poupronroff, maître de chapelle de l'église russe, dirigeait les chantres, qui ont fait entendre des hymnes religieuses. L'assistance était très brillante.

S. A. le prince de Leutchenberg, le baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie; MM. de Giers, de Narischine, tout le personnel de l'ambassade en grand uniforme et toute la colonie russe assistaient à la cérémonie.

Avant de quitter Peterhoff, Guillaume II aurait prononcé ces paroles aimables, qui paraissent avoir fait impression:

"Maintenant, je comprends pourquoi mon grand-père aimait tant la Russie."

LES CATHOLIQUES ALLEMANDS.—Le Congrès général des catholiques allemands sera tenu, comme nous l'avons annoncé, à Fribourg-en-Brisgau.

Le Comité directeur a déjà pris toutes ses mesures pour préparer l'organisation de ce Congrès.

Les orateurs les plus distingués du parti catholique se sont inscrits pour prendre la parole.

La ville de Fribourg se prête très bien pour cette assemblée, qui aura lieu dans la *Kunsthalle*, où pourront entrer environ 3500 personnes.

Le grand jardin municipal a été mis à la disposition du Comité du 31 août au 7 septembre.

La famille X.... a loué un petit appartement au bord de la mer, chez un brave paysan.

L'autre jour, le jeune Toto, monté sur la margelle du puits, s'y livrait aux plus dangereuses cabrioles.

—Ne vous penchez pas comme ça au bord du puits, monsieur Toto! s'écrie le brave paysan; vous n'auriez qu'à tomber dedans, et je serais obligé d'aller chercher de l'eau à trois kilomètres d'ici!

Drame sans témoins.

Plus ne partirons,
Plus ne reviendrons,
Sous les goëmons
Dormons!

JEAN RICHEPIN.

On ne saurait les compter ces drames sans témoins, réels, sombres entre tous qui font que sans cesse des sanglots immenses, des cris de terreur s'élèvent dans l'espace impassible, s'y perdent et ne vont qu'à Dieu!

Non, nul ne les compterait; presqu'à chaque mouvement de l'aiguille au cadran quelque catastrophe cause des deuils sur notre planète; à la minute même où j'écris, quelque malheureux sans doute s'épuise en cris, en appels désespérés que personne n'entend; le secours imploré ne vient pas, ne viendra point, et la victime succombe, disparaît, sombre dans le néant implacablement muet, sans que jamais on puisse même connaître le lieu précis où le destin l'a frappée.

Chaque jour c'est quelque collision de chemin de fer, quelque débordement, quelque conflagration, quelque convulsion de la nature: trombe, débordement, tremblement de terre, éruption volcanique qui dévastent l'humanité, mais si atroces que soient ces sinistres où la mort fait son œuvre en grand, ils n'ont peut-être pas l'épouvantement de ces scènes où cette mort vient vous frapper seul, où on la sent achevant lentement son travail de destruction.

L'un de ces drames sans témoins se passait dans la nuit de samedi dernier, drame dont le mystère restera probablement impénétrable à tout jamais.

C'était dans l'Etat du Maine, à Bar Harbor, ville d'eaux aristocratique, située sur le Frenchman's Bay, à 46 milles au sud-est de Bangor.

Il était neuf heures du soir, la nuit était noire et cependant deux jeunes gens, Mlle Fannie Milliken, de la Nouvelle-Orléans, M. J. Howard Reed, d'Albany, New York, s'embarquaient dans un canot, et, malgré des avertissements réitérés, dit-on, se risquaient sur la nappe d'eau que l'on sentait, que l'on entendait, mais que l'on ne voyait déjà plus.

Ils partaient, ne croyant pas au danger, raillant peut-être ceux qui leur en parlaient. Pour eux, c'était une de ces promenades souvent faites, dont on revient toujours, leur semblait il; la baie, malgré ses ténèbres, ne leur paraissait pas avoir plus de menaces que les lagunes de Venise; leur frêle canot les ramènerait aussi sûrement que là-bas ramènent les gondoles.

Ils ne devaient jamais revenir.

Il était neuf heures, écrivions-nous, quand ils se risquaient sur les eaux; depuis ce moment, on ne sait plus rien d'eux.

Seulement à peine étaient-ils partis, que les ombres se faisaient plus épaisses, et les vagues grossissaient à tel point que le plus hardi marinier de la baie n'eut pas songé à l'affronter.

Ce fait seul est comme une terrible exposition de la tragédie qui allait se dérouler, mais dont nul ne connaît, ne connaîtra les péripéties. Péripéties dont on se figure néanmoins les épouvantements, et on se les représente tels, que la pensée se consterne en s'y arrêtant.

Puis vers dix heures et demie, alors que les hurlements de la tempête s'arrêtaient une minute, des cris, partis de poitrines humaines, montèrent dans la nuit et ils furent entendus d'un pêcheur résidant sur l'une des falaises se dressant dans le Bar Harbor et formant comme un goulot s'ouvrant sur la mer.

Cris vite éteints, et sans doute, les derniers de ces infortunés qui, croyant aller au plaisir, allaient à la tombe.

Que dis-je, à la tombe? Pas même cela. Ce canot retrouvé vide, chaviré, à une faible distance du point où la baie mêle ses eaux à celles de l'océan, ajoute à l'immensité de ce malheur la crainte navrante qu'il n'y aura pas même de tombeau pour ceux qui, il y a peu d'heures encore, marchaient dans la vie avec toutes les joies, tous les bonheurs, toutes les prodigalités que donnent la fortune et une position élevée, enviée dans le monde.

L'écho lugubre de ces cris, l'épave d'un canot désemparé, voilà tout ce que l'on a appris sur cette nuit redoutable qui sera, pour deux familles, un souvenir dont le supplice ne finit jamais.

Leur imagination, si effroyablement frappée, fera le reste. Longtemps, bien longtemps, elles chercheront à recomposer le terrible tableau qu'elles n'ont pas vu. Longtemps elles auront la vision de ces deux êtres perdus dans l'infini de la nuit et des flots; se débattant, luttant contre la mort, implorant une aide qui était là, tout près, et dont la venue était pourtant impossible. Cette minute suprême où l'âme va s'envoler de nous doit sembler parfois une éternité, et au moment de l'inévitable détachement, tout le passé, surtout quand il a été un passé de bonheur, doit revivre pour celui qui va mourir.

Il est des instants dans la vie ou les faits qui jusque là avaient semblé ne laisser en vous aucune trace, acquièrent une douloureuse importance. C'est ainsi que la silhouette de celle que les flots inexorables ont emportée, apparaît à mes regards, et persiste, pour ainsi dire, à rester devant eux.

Je ne connaissais pas Mlle Fannie Milliken, mais souvent je l'avais rencontrée dans le monde-concerts, spectacles—et mon attention s'était naturellement portée sur celle dont le type était tout sympathique et était cotée parmi les individualités les plus remarquées, les plus recherchées de la Nouvelle-Orléans.

Aujourd'hui ma pensée, par une de ces opérations de l'esprit, dont on n'est pas le maître, va de ce Bar Harbor aux rendez-vous de la société élégante, où je retrouvais Mlle Milliken. Je la revois surtout dans cette loge de l'Opéra où toujours elle était entourée, où tout en elle, santé, jeunesse, éducation, fortune, cœur, esprit, promettait des jours si longs, si bien remplis.

Ses traits qui ne s'étaient plus représentés à ma mémoire, qui s'en étaient à peu près effacés, y reviennent maintenant, se précisent, s'accentuent. Seulement, et malgré moi, une double image se produit: la jeune fille qui sourit, applaudit à l'œuvre qu'elle écoute, qu'elle suit; la victime qui dispute aux vagues cette vie qu'elle aimait tant, qu'elle avait tant de raisons d'aimer, et, avec un dernier cri, disparait dans le gouffre qui ne la rendra peut-être jamais.

Plus rien, rien, de tout ce poème de jeunesse.

Oui, croyez-le, ces drames sans témoins sont les plus terrifiants; et ils pénètrent plus profondément encore, ils jettent plus d'effroi quand c'est une jeune fille qu'ils tuent. Celui-là, qui s'est passé à l'autre bout des Etats-Unis, a fait le deuil aussi à la Nouvelle-Orléans; surtout à la Nouvelle-Orléans où Mlle Fannie Milliken était entourée d'affections vraies, précieuses.

Quant au deuil de la mère, du père, je n'en parlerai pas; il est des douleurs incommensurables devant lesquelles on doit faire silence et se découvrir. Plainte éternelle, comme celle des vagues qui roulent les cadavres de cette jeune fille, de ce jeune homme disparus sans retour.

Plus ne partirons,
Plus ne reviendrons,
Sous les goëmons
Dormons!

L. PLACIDE CANONGE.

CORRECTIONS.—Dans notre article: *Louisiana State University*, publié hier, se sont glissées plusieurs erreurs graves, entr'autres celles-ci:

Au paragraphe 11, première ligne, au lieu de "Il s'en va *aussi* pour le département si important de la mécanique", lisez: Il s'en va *également ainsi* pour le département si important de la mécanique.

Au paragraphe suivant, ligne 1, au lieu de: "Le *nom* d'agriculture" &&., il faut lire: "Le *cours* d'agriculture, auquel nous ne saurions trop revenir, se développe dans une vaste sphère."

Au paragraphe 15, ligne 2 faire suivre de ce mot: "président," le nom de M.S. W. Nicholson.

West End.

Si vous lisez le programme du West End, vous verrez que la soirée d'aujourd'hui promet de compter parmi les meilleures. Toujours quatre parties, et durant les cinq ou six heures que dure le concert, on est sûr d'entendre souvent des pages d'un choix excellent, et souvent aussi exécutées avec beaucoup de correction, d'art.

On sait que Mlle Alice Raymond, cornettiste, fera son début dimanche prochain 19 août.

Cri du cœur.

La scène se passe au bord de l'eau.

—Voyons, Auguste, ne monte pas dans ce bateau, tu vas t'exposer.

—Mais non.

—Tu pourrais te noyer.

—Mais non, te dis-je, Pulchérie, ça me connait.

—Eh bien, laisse-moi au moins ta montre et ta chaîne.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 15 août 1888.—Indications pour la Louisiane: Pluies locales, temps un peu plus chaud, vents variables généralement de l'est.

Température du 14 août 1888.
Thermomètre de E. & L. CLAUDEL, Opticiens
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrades.
7 heures du matin	78	25
Midi	88	30
3 P. M.	82	27
6 P. M.	79	25

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Edward Paltron à Mlle Louisa Wilts.
Emile H. Larose à Mlle Régina A. Prevost.
Francesco Rumoro à Mlle Pitrusa Salvaggio.
Zadoc Barnum à Mlle Caroline Raymond.

Naissances.

Mme Solomon Kohn, une fille.
Mme Andrew C. de Léon, un garçon.
Mme Adolph W. Ernst une fille.
Mme Joseph Raymond, un garçon.
Mme Joseph Brown, un garçon.
Mme John P. Montamat Jr, un garçon.
Mme Emile J. Soudtain une fille.
Mme Angelo Carisagni, un garçon.
Mme Alexander P. Keller, une fille.

Décès.

*Carl LeBlanc, 7 ans, coin Tonti et Abadie.
Veuve Sarah Williams, 80 ans, 300 Avenue de la Louisiane.
Jules Gelard, 44 ans, Chemin du Bayou, près St-Claude.
Frederick A. Lorenzen, 22 ans, 999 rue St-Charles.
Annie Tilmant, 17 ans, coin des rues Roman et Orléans.
*Olivia Sohl, 4 ans, 420 rue St-Philippe.
Annie Durel, 28 ans, 256 rue Ursulines.
Kate Wilson, 3 ans, 526 rue Poydras.
Rosalie Guthrie, 21 mois, 59 rue Constance.
Thomas Naylin, 56 ans, Louisiana Retreat.

*Diphthérie.

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

Chalmette Homestead Association à Giuseppe Lacascio, un terrain borné par les rues Johnson, Galvez, Ursulines et Hôpital, $400.

Gustave Devron à Alexandre F. Bessec, un terrain borné par les rues Chartres, Port, St-Ferdinand et Architecte, $1600.

People's Homestead Association à Guillaume Mothe, un terrain borné par les rues Amélia, Colisée, Peniston et Perrier, $2250.

Americain Homestead Association à J. H. Schwartz, un terrain borné par les rues Annonciation, Robert, Soniat et Laurel, $4000.

Wm Merkel à Mme Charles F. Hardie, deux terrains bornés par les rues Robert, Upperline, Magazine et Constance, $2900.

Cour Civile.—La succession Nelson Moody est ouverte.

Inventaire de la succession Laura et Marie Barka, $16,919 25.

Le délai demandé par Mme Régina Heyman à ses créanciers lui est accordé.

Loi du dimanche—Le meeting de la salle Grunewald.—Hier soir à 7 heures 30, les portes de la salle Grunewald s'ouvraient pour livrer passage aux citoyens qui convoqués par une annonce publiée dans les journaux venaient assister à un meeting dont ils ignoraient le but, mais où il devait être question de la loi du dimanche.

Arrivés par groupes de trois ou quatre, les propriétaires de buvettes, cafés-concerts, les marchands de fruits, de tabac, les épiciers, barbiers, etc., ont comblé lentement le vide de la salle ayant l'air de plus en plus étonnés à mesure que le temps s'écoulait de voir que personne ne venait prendre possession des chaises rangées en demi-cercle sur la scène.

On croyait déjà à une mystification lorsqu'à 8 heures 30, 250 personnes se trouvant réunies dans la salle, M. Bauman est monté sur la scène au milieu de murmures d'approbation et de soupirs de soulagement. Il a annoncé que, comme membre d'un comité de deux—dont le second n'est pas connu—il avait été chargé de s'occuper de la location d'une salle pour y convoquer les citoyens intéressés à s'organiser contre la loi du dimanche.

En conséquence, il ouvre la séance et commence une série de nominations, lorsqu'il est interrompu par M. Solomon Marx qui fait observer que les choses ont été faites trop subitement. On aurait du choisir par avance les orateurs et organiser un bureau. En conséquence, il propose d'ajourner au lendemain.

Mais sur motion on élit à l'unanimité M. R. H. Benners, chairman et celui-ci procède aux autres nominations. Sur motion un comité d'organisation est nommé, composé de MM. Bauman, Blaise, Wenck, Heirn et Hutt. M. Chas Schenck est nommé vice-président, Jos. Machées, 2me vice président, Soll Marx, Secrétaire, P. Blaise, Trésorier. Le président annonce que le meeting est ajourné à vendredi soir.

L'heure et le lieu seront choisis ultérieurement et portés à la connaissance des intéressés par voie de la presse. La séance est close. On a remarqué à la sortie un citoyen plus pratique que les autres qui pour protester plus énergiquement s'est rendu tout droit au meeting et s'en est retourné entre deux amis complaisants.

Aujourd'hui à midi, on se réunira pour choisir les orateurs qui prendront la parole vendredi soir.

Au Maire.—L'ex commissaire des travaux publics, M. J. Fitzpatrick, a adressé au maire la lettre suivante.

NOUVELLE-ORLÉANS, 13 août 1888.

Hon. Jos. A. Shakspeare:

Monsieur—Mon but en vous écrivant cette lettre, est de vous demander de vous joindre à moi pour prier le comité ne chargés de faire une enquête au sujet des accusations portées contre le département dont j'étais dernièrement commissaire.

C'est une affaire à laquelle je ne puis rester indifférent, y étant personnellement intéressé et à laquelle doivent aussi s'intéresser les officiers municipaux, parce que c'est une question d'une importance capitale pour le public.

Si le comité n'agit pas ou ne peut pas agir, je demande que vous, en qualité de Maire, vous procédiez à l'enquête pour en soumettre les résultats au Conseil (section 19 de la charte de la ville).

J'espère que vous donnerez à bref délai à cette communication toute l'attention qu'elle mérite.

Respectueusement,

JOHN FITZPATRICK.

Salles de billard.—L'affaire John Miller (violation de la loi du dimanche en laissant ouverte une salle de billard), a été remise entre les mains du jury après une longue discussion durant laquelle le juge Marr a prétendu que la loi ne comprenait sous le nom d'*amusements* que les divertissements auxquels hommes et femmes peuvent prendre part indifféremment, tandis que les salles de billard sont comprises dans la catégorie des salles de rafraîchissements et paient licence.

L'avocat Lionel Adams a objecté que les exemples ne faisaient pas défaut, de femmes jouant au billard et excellant même à ce jeu. Il a cité, entr'autres exemples, Mmes Patti et Garnier.

Bagarre.—Hier matin, Peter Mulholland, l'ex officier de cour, et une nommée Kitty ont été arrêtés au No 252 rue Gravier, où les agents ont été attirés par le bruit d'une querelle. En entrant dans cette maison, qui est habitée par des prostituées, l'agent Porteous a aperçu Kitty gisant sur le parquet, la tête couverte de blessures et ensanglantée. Dans un coin se trouvait l'officier Mulholland qui a offert une résistance désespérée.

Tandis qu'on essayait de l'arrêter, Kitty a frappé l'agent Porteous d'un formidable coup de *pitcher* sur la tête et lui a fait une assez grave blessure. Finalement, Mulholland a été emmené en prison et les deux blessés ont reçu les soins des médecins de l'hôpital. Eva Hardy, qui avait été témoin de la bagarre, a été arrêtée.

Arrêté.—Hier matin, à 9 heures 30, on a arrêté rue Decatur près Dumaine un nègre du nom de Geo. Williams qui sortait précipitamment d'un magasin de confections en emportant un pantalon qu'il cachait contre sa poitrine. Emmené à la station de police, on a trouvé sur lui une fausse pièce de 50 sous. Le juge Dreux a condamné le prisonnier à 30 jours.

Vol.—Lundi soir à 10 heures, un nègre du nom de Tony Washington, ayant forcé une fenêtre de côté de la résidence de Mme B. Groffin, encoignure Délery et Nord Peters, a volé 20 cents dans une armoire et s'est mis à bouleverser tout dans la chambre lorsqu'il a été découvert.

Sur le signalement donné par Mme Groffin, le voleur a été arrêté hier matin à 9 heures 50, au coin des rues Flood et Dauphine.

Repêché.—Hier soir, à 7 h. 15, on a retrouvé dans le fleuve, au pied de la rue Ste-Anne, le corps de Sam Earlinsh, que l'on supposait s'être suicidé et dont on avait retrouvé le chapeau, lundi matin, dans le fleuve.

Tentatives de suicide.—Hier, à 1 heure de l'après midi, un allemand du nom de Chas. Brooke, âgé de 44 ans allait se jeter dans le fleuve au pied de la rue Gravier lorsqu'il a été appréhendé par M. Preston Pullen qui l'a amené au poste.

Abus de confiance.—Un sieur Ferron, qui habitait chez Mme Louise Stevens, rue de la Douane No 238, et qui en se présentant dans le quartier comme prêtre, avait réussi à se faire prêter maintes sommes d'argent dont une grande partie a été extorquée au Dr Lorenz, encoignure Marais et Douane, a été arrêté.

Malgré les titres exhibés par lui à la police, celle-ci pense que Ferron est un faux prêtre. Il dit venir du Canada et avoir été ordonné prêtre à Londres. Il a exhibé à l'appui de son assertion une lettre de l'évêque de San Antonio. On lui a demandé pourquoi il s'était logé dans une maison peu recommandable, mais il a objecté qu'il ne connaissait nullement la réputation de la maison où il était et que les habitations des prêtres de la ville étant toutes occupées à cette saison il n'aurait pu y trouver de place.

Malgré ses allures de curé, naturelles ou d'emprunt, le juge Dreux a condamné Ferron à $25 d'amende ou 30 jours.

Rixe.—Hier soir à 6:20 heures, John et Thos McNolty, se sont battus au coin des rues Thalie et Prytanée et ce dernier a reçu plusieurs coups de poignard à la figure. Le blessé a reçu les soins des étudiants et son adversaire a été arrêté et conduit au poste.

Diphthérie.—Cinq nouveaux cas de diphthérie ont été constatés à Alger et quatre en ville.

La logique des enfants triomphera toujours de celle des locutions.

Bébé admire la vitrine d'un bijoutier.

—Oh! les belles affaires! Dis m'man, comment ça s'appelle?

—Des perles, des diamants, mon mignon.

—Où ça se trouve-t-il?

—Les perles? Dans la mer.

—Comme les diamants, alors?

—Pourquoi, comme les diamants?

—Puisque papa, disait l'autre jour que tes diamants étaient d'une belle eau!

Que dit-on de quelqu'un qui, tombé en syncope, revient à lui?

—On dit: il sera Nîmes.

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE.—M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition paraît assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co, à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pensylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12. Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2eme Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
62 Pied de la rue Lafayette.
63 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Domaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Française.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poste et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

M. Floquet.

Paris, 14 août—M. Floquet a reçu une députation des employés aux chantiers de la marine, qui ont déclaré que les chefs auraient accédé à leurs demandes si le gouvernement et la police n'avaient pas appuyé ceux-ci. M. Floquet a rappelé à la délégation que, si la république permet aux ouvriers de discuter la question du travail, elle ne leur reconnait pas cependant le droit de l'entraver. Le gouvernement protégera les ouvriers contre toute violence.

Il a fermé la bourse du travail afin de mettre fin aux provocations coupables des grévistes. Un grand nombre d'ouvriers sans emploi ont pénétré dans les chantiers de la marine, afin de décider les ouvriers qui y sont employés à se mettre en grève. Les dits perturbateurs portaient un drapeau rouge et excitaient à des désordres. Les troupes ont été alors appelées et ont dispersé les émeutiers. Plusieurs de ceux ci ont été arrêtés. On garde les chantiers et ce moment.

Rente française.

Paris, 14 août—Le trois pour cent est coté à 83 francs 87 1/2 centimes.

Rumeur.

Londres 14 août—Une dépêche de Bucharest annonce que M. Hitrovo, ministre de la Russie en cette ville, organise un complot pour susciter un soulèvement en Albanie.

L'affaire Parnell et la Pall Mall Gazette.

Londres, 14 août—La *Pall Mall Gazette* fait des commentaires sur la poursuite de M. Parnell contre le *Times*, portée devant les cours d'Ecosse. L'expédient de M. Parnell, dit-elle, semble plaire à ses défenseurs et inquiète ses ennemis; mais cela ne paraît pas de la dernière franchise et nous doutons fort que ceux qui l'ont suscité en tirent quelque bien.

Si M. Parnell a découvert l'auteur des lettres publiées par le *Times*, il n'y a pas de ruse inavouable, mais l'exécution d'une résolution prise depuis longtemps. Malheureusement ce qui provoque les applaudissements de ses admirateurs, c'est que cette ruse déroute complètement la commission d'enquête.

Si tel est le but de M. Parnell, il fait fausse route. M. Parnell change de tactique en face de l'ennemi—ce qui est toujours dangereux. C'est l'adoption tardive d'un plan sur lequel il avait refusé de s'expliquer, quand il en eut pu tirer un excellent parti. On ne comprendra pas cette façon de procéder. La commission n'en poursuivra pas moins ses travaux. M. Parnell ne peut l'arrêter, s'il refuse de témoigner devant elle, il se fera du mal à lui même plus qu'aux autres; la seule chose qu'il ait à faire, c'est d'aller droit au but.

Le Prince Joseph de Saxe-Cobourg.

Berlin, 14 août—Le prince Joseph de Saxe-Cobourg a succombé à une inflammation des poumons. La police de Berlin a saisi 30,000 exemplaires d'une proclamation socialiste, adressée aux électeurs du sixième district relativement aux prochaines élections.

Le roi de Portugal à Berlin.

Berlin, 13 août—Le roi de Portugal, accompagné de l'empereur Guillaume, a assisté, aujourd'hui, à une parade militaire dans le Tustgarten.

On rapporte que le roi a eu une conférence d'une heure avec le comte Herbert Bismarck.

C'était la première revue que passait l'empereur, en présence d'un souverain étranger.

Le spectacle a été splendide et le succès incontestable.

Il y a eu ensuite, au château, un diner de 100 couverts. Parmi les invités se trouvaient des princes et des généraux.

Dans son toast, l'empereur a parlé des relations cordiales qui existent entre les deux nations, et il a exprimé le plaisir qu'il éprouvait à rencontrer un ami cher à son père et à son grand père.

Le Roi de Portugal, dans une réponse courtoise, a dit qu'il désirait voir l'empereur Guillaume conserver avec son les relations les plus cordiales avec le Portugal.

Fonds russes achetés à Berlin.

Berlin, 14 août—Les banquiers de Berlin ont acheté les fonds russes jusqu'à concurrence de 50 millions de roubles. Les achats comprennent les rentes que la Russie n'avait pu vendre à Paris.

Nouvelles de Massouah.

Rome, 14 août—Une dépêche de Massouah annonce: "Un missionnaire français qui arrive de Saganeiti, où a eu lieu le récent massacre, rapporte que quatre des officiers italiens qui commandaient les auxiliaires ont été tués.

Le dit missionnaire ne connaît pas le sort du cinquième officier. Il dit que Debel, le chef abyssin, dont les troupes ont vaincu celles du commandant italien, avait une force de 750 hommes, dont 350 étaient armés de mousquets.

On dit maintenant que les alliés Assaortin étaient trahi.

Quatre cents Italiens sont arrivés à Massouah.

M. de Giers et le comte Bismarck.

St Pétersbourg, 14 août—M. de Giers et le comte Herbert Bismarck, représentant la Russie et l'Allemagne, ont décidé de nommer une commission conjointe chargée de prendre en considération des mesures tendant à faire progresser les relations économiques entre les deux pays.

Les troubles indiens apaisés.

Victoria Colombie Britannique, 14 août.—Les derniers rapports venus du théâtre des troubles indiens à Sheen, sont rassurants. Un homme qui arrivait de Hazelton, a démenti tous les récits à sensation que l'on a répandus au loin et suivant lesquels, les Kitwancools assiégeaient les blancs dans le Fort de la Baie d'Hudson.

Depuis les troubles, il y a eu, chaque nuit, un homme de garde et les canons sont restés chargés, par précaution, mais il n'y a pas eu de violences. Le seul danger que l'on ait couru, venait de ce que les provisions étaient épuisées. Depuis, on en a garni le Fort Essington où une batterie est stationnée.

Green, le constable qui a tué Kitwancool Jim, en essayant de le capturer, a été mis en état d'arrestation; il devra répondre de son acte, si réellement il est coupable. Cette arrestation a produit un excellent effet sur les Indiens.

Incendie du couvent du Sacré Cœur, à New York.

New York, 14 août.—La plus grande partie de l'ancienne bâtisse connue sous le nom de Couvent du Sacré Cœur était en ruines, ce matin, au point du jour. Le feu s'était déclaré hier, à 8 heures du soir, les flammes dévorant tout sur leur passage.

La perte totale est de près de $400,000. La propriété était assurée pour $200,000. Cette lourde perte ne peut être imputée au Département du feu, elle vient de ce qu'on ne pouvait obtenir d'eau. L'hydrant le plus proche était à deux ilots du théâtre de l'incendie, en bas d'une petite colline escarpée, et les bâtisses sont sur un terrain très élevé.

Il fallut beaucoup de temps pour placer les tuyaux et quand ils purent fonctionner, l'eau n'avait pas la force nécessaire. Pendant ce temps-là, les flammes faisaient rage et les bâtisses n'étaient plus qu'une fournaise.

Les constructions occupaient deux ilets de longueur et un ilet en profondeur.

Le plus ancien bâtiment datait de 1842; il contenait les salles de lecture.

La chapelle, les dortoirs, l'école paroissiale, une salle qui servait d'école de musique, tout a été détruit, y compris quarante pianos et la bibliothèque qui avait beaucoup de valeur. Il a été brûlé pour des milliers de dollars de vêtements.

La mère Duffy, la trésorière, était trop excitée ce matin, pour pouvoir expliquer l'origine de l'incendie. Tout ceux qui habitaient la maison ont été sauvés, autant qu'on a pu s'en rendre compte. Ils ont été recueillis au collège de Manhattan, vers deux heures du matin, les murs s'écroulèrent à l'exception de la chapelle qui s'est écroulée un peu plus tard. On dit que le couvent ne sera pas rebâti sur le même terrain, mais plus loin, dans le haut de la ville.

Fièvre jaune.

Jacksonville, Floride, 14 août—Les dernières nouvelles reçues de Tampa, annoncent qu'il y a quatre cas suspects de fièvre jaune, dans la même maison où est mort, il y a un mois, le nommé Waterman.

On rapporte deux cas à Manatee, et un à Plant City. Une vraie panique règne à St. Augustine. Deux mille personnes se sont enfuies, pendant ces deux derniers jours.

Les Martyrs

Des maux de tête cherchent en vain un soulagement jusqu'à ce qu'ils aient commencé à faire usage de la Salsepareille d'Ayer. Alors ils regrettent les années de souffrances, qu'ils auraient pu éviter, s'ils avaient essayé ce remède plus tôt. Le mal était constitutionnel, non local; et jusqu'à ce que la Salsepareille d'Ayer eût effectué son travail, comme Altératif et Épurateur de Sang, ils étaient condamnés à souffrir.

La femme de Samuel Page, 21 Austin st., Lowell, Mass., était depuis longtemps, sujette à d'horribles maux de tête, résultat de désordres de l'estomac et du foie. Une guérison radicale a été accomplie par la Salsepareille d'Ayer.

Frank Roberts, 727 Washington st., Boston, dit qu'il avait autrefois de terribles maux de tête et que jusqu'à ce qu'il prit de la Salsepareille d'Ayer, il n'avait jamais trouvé aucune médecine qui pût lui donner un

Soulagement Permanent.

"Je souffrais de maux de tête, d'indigestion, de faiblesses, et étais à peine capable de me traîner dans la maison," écrit Mme. M. M. Lewis, 30 A st., Lowell, Mass." La Salsepareille d'Ayer a accompli un merveilleux changement dans mon cas. Je me sens maintenant aussi bien portante et aussi forte que jamais."

Jonas Garman, Esq., de Lykins, Pa., écrit: "Chaque Printemps, pendant des années j'ai souffert d'une migraine affreuse de maux de tête, causés par l'impureté du sang et de la bile. Il me semblait pendant des mois et des semaines que ma tête allait se fendre. Rien ne me soulagea jusqu'à ce que je prisse de la Salsepareille d'Ayer. Cette médecine m'a guéri complètement."

Quand Mme. Genevra Bolanger, du No. 24 Bridge st., Springfield, Mass., commença à prendre de la Salsepareille d'Ayer, elle avait souffert depuis nombre d'années d'une affection grave des reins. Chaque Printemps, aussi, elle était affligée de maux de tête, de la perte d'appétit et d'indigestion. Cinq ou six doses la persuadèrent à continuer de la Salsepareille d'Ayer. La malade en profita merveilleusement. Sa santé est maintenant parfaite. Les maux de tête devraient cesser.

Ayer's Sarsaparilla.

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Prix $1; six flacons, $5. Valant $5 le flacon.

WASHINGTON.

CONGRES

Sénat.

M. Reagan présente un bill ayant pour objet de définir les "trusts" et de frapper d'une pénalité les personnes qui en font partie. Il demande le renvoi au comité judiciaire.

M. Sherman préfère le renvoi au comité de finances, qui est déjà chargé de s'occuper de la question, de faire une enquête à ce sujet, et de présenter un rapport sur les moyens d'apporter un remède à l'abus des "trusts" et des combinaisons de même nature.

M. Reagan ne s'oppose pas au renvoi au comité des finances.

M. Hock fait objection; le comité des finances est surchargé d'affaires qui rempliront tout son temps jusqu'à la fin de la session.

Chambre.

Washington, D. C.—Le comité des affaires étrangères a réussi à réunir un quorum, ce matin. Il a recommandé à M. McCreary, d'appeler à la Chambre, samedi prochain, le bill qui a pour but de mettre en vigueur le traité chinois.

Quelques amendements au bill du sénat ont été recommandés par le comité, entr'autres le plus important de tous, ayant pour objet de rappeler toutes les lois en conflit avec la présente, clause qu'a probablement omise le sénat par inadvertance.

Sur motion de M. Horvey, (Indiana) l'amendement du Sénat est adopté. Il s'agit du bill pour l'érection d'un hôpital de la marine à Evansville.

Le comité de la chambre sur la marine et les pêcheries a commencé son enquête dans l'affaire des pêcheries et de la chasse au phoque, dans l'Alaska. Le comité est autorisé à faire une enquête complète sur l'affaire et sur les contrats faits par le gouvernement avec qui que ce soit pour permettre la chasse, dans ces parages, aux animaux portant fourure. Le comité est chargé d'examiner si les contrats ont été violés et de faire un rapport en conséquence.

Le testament de Sheridan.

Washington, 14 août.—La pétition des administrateurs de la succession du général Sheridan a été enregistrée hier. Il laisse à sa veuve, à ses enfants mineurs Marie, Irene, Louise et Philippe Henry Sheridan, âgés de 12, 11, 10 et 7 ans, tout ce qu'il possède.

La propriété mobilière du général consiste, en argent, $2721; actions, etc., $8000; tableaux, épées, souvenirs, $5000; mobilier, $3000; chevaux, voiture, $600; le tout dans le District de Colombie.

Le mobilier de la maison de Nonquitt vaut à peine $500.

Michel Sheridan a, dans un affidavit, déclaré qu'il était au courant des affaires du défunt et que, suivant lui, la dette n'excède pas $1250 dus sur l'achat de la maison de Nonquitt.

Des lettres testamentaires ont été accordées aux exécuteurs qui ont donné une caution de $2500.

Confirmations.

Washington, 14 août.—Les nominations suivantes ont été confirmées par le Sénat:

J. H. Haynes, consul à Bagdad; J. E. Bacon, ministre au Paraguay et au Uruguay; Lambert Tree, ministre en Belgique; C. L. Scott, ministre au Venezuela; F. Galbraith, receveur des deniers publics à Neligh, Conn.

Maîtres de Poste: J. T. Beaty, Mexico, Mo.; W. A. Woodson, Troy, Mo.; C. C. Duke, Butler, Mo.; A. Huesing, Rock Island, Ill.; J. L. Wind, Harvard, Neb.

—Dis donc, Jules, quand tu rentres comme ça tard, que dis tu à ta femme?

—Moi! je lui dis bonsoir, le reste c'est elle qui le dit!

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1888.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles, étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 juin 1888 jusqu'au 25 février 1889, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés se sont publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

LE VRAI DANS L'ART ET LA LITTÉRATURE.

Pour les hommes:

ULLOA, AUBRY, O'REILLY: LEUR RÔLE DANS L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE; ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE DU PAYS A LEUR ÉPOQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Lim. Ex. 7:55 am	No 4 Fast Mail 7:00 am
No 5 Coast 9:05 am	No 2 Coast 8:40 am
No 1 Fast Mail 7:20 pm	No 2 Lim. Ex. 3:50 pm
No 7 Sund Exc. 9:25 pm	No 8 Sund Exc. 7:25 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen. 11:00 pm	No 2 Passen. 9:15 am
No 3 Chic. and N. O. Lim. 8:20 am	No 4 St Louis and Chic. Ex. 5:30 pm
Sunday Ex. 8:45 pm	Sunday Ex. 7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 Ex. 6:20 pm	No 51 Ex. 8:20 am
No 54 R. R. Local 10:00 am	No 53 R. R. Local 4.00 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 9:30 am	No 2 Limited. 5:00 pm
No 5 Fast line 6:30 am	No 6 Fast line 9:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1 9:00 am	No. 2 5:00 pm
No. 3 6:25 pm	No. 4 8:00 am
No. 5 10:00 am	No. 6 3:45 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY ATLANTIC SYSTEM, MORGAN LINE.

No 19 Califor. 4:00 pm	No 20 Califor. 10:45 am
No 17 Local 7:45 am	No 18 Local 7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF ROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m. 4:00 p.m.—4.50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a.m., 6:00 p.m
Dimanches seulement—10:10 a.m., 8:10 pm	Shell Beach 9:30 am. Dimanches seulement—6:00 am, 4:00 pm

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS, COVINGTON.

Le dimanche.

Arrivée 7:25 pm	Départ 7:30 am
	Le mercredi 7:50 am
Tous les jours excepté le dimanche et le mercredi	
Arrivée 8:30 am	Départ 4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux a vapeur

MERCREDI, 15 AOUT 1888.

Ouachita City—H HANNA BLANKS, à 5 P M
Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 P M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 12 M
Point Houma—FANCHON, à 12 M
Quarantine Stati n—NEPTUNE, à 11 A M

JEUDI, 16 AOUT 1888

Bayou Goula—DANUBE, à 12 M
Point Houma—MABEL COMEAUX, à 12 M
Quarantine—GRACE PITT, à 9 A M

Fleuve et rivières

Memphis 14 août—Le fleuve a baissé de 3 pouces. Temps clair et chaud. Départ, Arkansas City pour St Louis à 2 p m.

Caire, 14 août—Le fleuve a 13 pieds 8 pouces et baisse. Temps clair et chaud. Arrivée Idlewild d'Evansville à 8 p m. Départ Oakland pour la Nlle Orléans à 1 p m. John Gilbert pour St-Louis à 2 p m.

Les Passes

Port Eads 14 août, 6 p m.—Vent d'est. Temps couvert. Arrivés, à 10 heures hier soir, steamship anglais Foxhall, capitaine Brown de Port Limon à 7.40 a m steamship El Paso capitaine Quick, de New York, à 10 a m steamship Harlan, capitaine Brown de Bluefields.

Départs steamship Floridian pour Liverpool, et S Oteri pour Truxillo.

Marchés.

Paris 14 août—Les rentes 3 pour cent 83 francs 82 1/2c.

Havane 14 août—Or espagnol 2 39 1/2. Change calme. Sucre ferme.

Liverpool 14 août. Coton—ferme mais calme. Ventes 8 000 balles, dont 500 pour l'exportation et la spéculation et 6 800 balles coton américain.

New York 14 août—Coton ferme. Uplands 11 3/8. Orleans 11 1/2. Ventes 252 balles. Futures stables à la clôture. Livraison en août 11.11, septembre 9.78, octobre 9.60, novembre 9.50, décembre 9.50, janvier 9.56, février 9.62, mars 9.72, avril 9.80, mai 9.88, juin 9.95.

BULLETIN MARITIME.

LUNDI, 13 AOUT 1888

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Steamship Morgan City, Gardner, New York.
Steamship Hudson, Freeman, New York.
Goelette (ital) Cefalu, Rizarro Mentego Bay, Ja.

ARRIVÉS.

Steamship El Paso, Quick, New York.
Steamship (ang) Historian, Baddle, Liverpool via les Barbades, etc.
Steamship Harlan, Brown, Bluefields.

A LA QUARANTAINE.

Steamship (ang) Foxhall, Brown, Port Limon.
Steamship (ang) Actor, James, Liverpool via les ports du Mexique.
Steamship Clinton, Staples, Havane via Key West, etc.
Steamship Gau Gboek, Pettevole, Coosa.
Barque (aut) Emile Gefken, Havane au lest.
Barque (esp) America, Taxonera, Havane.
Brigantine (esp) Maria, Carran, Havane.

BATEAUX A VAPEUR.

Oliver Beirne, Campbell, Bayou Sara.
H Hanna Blanks, Deslonde, Hope Ldg.
Wm Bonner, Doude, Pittsburg, avec 2 chalands et 1 barge.

EXPORTATIONS.

MONTEGO BAY JE—par goelette Cefalu—74,899 pieds bois de charpente pin.

IMPORTATIONS.

VERA CRUZ—par steamship Actor—450 sacs café. Schmidt & Ziegler—50 sacs café 2 colis indises H Bonzano—408 sacs ore argent L N O & Texas RR—$1500 en espèces Lucas E Moore Aco. De Progreso—500 balles istle Fernandez Bros—14 balles jamac H Bonzano.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Oliver Beirne—50 barils mélasse 5 barils sucre 353 sacs riz brut et fret assorti.

HOPE LANDING—par steamer H Hanna Blanks—7 balles coton 6 nouveau 45 sacs graine coton 362 sacs riz brut 1100 douves et fret assorti.

PITTSBURG—par steamer Wm Bonner et chalands—65 000 boisseaux charbon.

Par les chemins de fer.

N. ORLEANS AND NORTHEASTERN RR—1 wagon coton 1 wagon boucauts tabac 2 wagons tabac manufacturé et fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R R—24 balles coton 97 boucauts tabac et fret assorti.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—Fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.

LOUISVILLE N O & TEXAS RAILROAD—2 wagons graine coton 8 wagons boucauts tabac et fret assorti.

SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY 183 balles coton 190 sacs riz et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship El Dorado, Byrne ..... parti 11 août
Steamship Knickerbocker, Kemble parti 11 août
Barque Anita Berwind, Bishop ..... partie 5 août
Steamship Seneca, Quick ..... parti 15 août

NEWPORT NEWS, VIE.

Steamship McGregor, Miller ..... parti 10 août

LIVERPOOL.

Steamship Venezuelan, Gillies ..... parti 7 juillet
Steamship Architect, Bond ..... parti 14 juil
Steamship Explorer, Brown ..... parti 27 juillet
Steamship Andean, Highton ..... parti 21 juillet
Steamship Merchant, Brown ..... parti 7 août
Steamship Costa Rican, Post ..... parti 2 août

LONDRES.

Steamship Erl King, Priske ..... parti 28 juil

SWANSEA

Steamship Erl King, Priske ..... parti 1er août

ANVERS

Steamship Dupuy de Lome, Dechaille par. 1 août

BORDEAUX

Steamship Dupuy de Lome Dechaille parti 6 août

BREME

Barque Maria Louise, Behring, en char. 1er août

HAVANE

Barque Emile Gefken ..... partie 6 août
Barque America, Taxonera ..... expédiée 28 juil
Brick Maria, Cerran ..... expédié 28 juil

CADIX.

Barque San Michell, Ambrosano ..... partie 1er mai

RIO DE JANEIRO.

Steamship Herschel ..... partie 9 août
Barque Triumpho, Amelias ..... partie 8 juil
Navire Fawn, Hopkins ..... parti 5 juil

LISTE DES NAVIRES DANS LA PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Aransas	....	Alger
Caribbean	Liverpool	1er dist. 27
El Monte	New York	Alger
Floridian	Liverpool	1er dist. 21
Hudson	New York	2e dist. 8
Morgan City	New York	Alger
Madrid	Savanilla et Colon	1er dist. 38
Parole	Laid up	Alger
S Oteri	Truxillo	1er dist. 15
Tycho Brahe	Liverpool	1er dist. 19
Whitney	Vera Cruz	Alger

NAVIRES.

Stephan	Brême	4e dist. 43

BARQUES.

R L Routh	Brême	4e dist. 40

GOELETTES.

Cefalu	Jamaica	3e dist. 24
R B Locke	....	2e dist. 17
Robt Ruff	Pascagoula	6e dist

L'annuaire de Soards.—Cet important ouvrage renfermant toutes les informations qui le peuvent désirer sur la Nouvelle-Orléans ainsi qu'un état industriel, commercial et administratif de celle ci, vient de paraître (1888), comme toutes les années précédentes. M. L. Soards en est l'éditeur depuis une vingtaine d'années.

On ne saurait nier que le produit de la vente d'un livre de ce genre ne couvre jamais les frais auxquelles entraîne sa publication; c'est donc sur le patronage des négociants qu'a compté M. Soards, non seulement en leur vendant un exemplaire de son annuaire, mais encore en y publiant les annonces de leurs maisons de commerce.

Les étrangers, on le sait, jettent les yeux sur un *Directory* dans le but de se parfaitement renseigner sur la ville qu'ils visitent, pour savoir où les affaires y sont brillantes, et ses habitants sont actifs, entreprenants.

Le négociant qui omet de publier une annonce dans cet annuaire méconnait ses intérêts.

Aucun exemplaire ne s'en vend hors du bureau de l'éditeur. Ainsi donc, l'homme d'affaires qui n'y a pas souscrit s'est exposé à en être privé. Le livre se vend $6. S'il arrivait à quelque personne d'en vouloir un exemplaire maintenant que la rentrée des listes s'est faite, elle aurait à en faire la demande, par carte postale ou autrement, à l'éditeur, Allée Commerciale, 6.

L'ABEILLE

— DE LA —

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

— AVEC UNE —

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

— LE —

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue les annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS:
73 RUE DE CHARTRES 73

BUREAU

La P[illegible]